

COMPTE RENDU

Séance du 11 décembre 2014

20 heures 30

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le 11 décembre deux mil quatorze à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Michel SUPPLY, Maire.

Présents : M. WAVREILLE Bernard, M. COUSINA Denis, M. DELORME Joël, Mme COUSINA Lydie, Mme KIEFFER Caroline, Mme JEANNEY Laurence, M.TROUSSET Jean-Philippe, Mr MOULINET Marcel.

Absente avant donné procuration : Mme MARIAGE Sandrine à Mme Caroline KIEFFER.

Date de convocation : le 2 décembre 2014

Mr Jean Philippe TROUSSET est nommé secrétaire.

Le procès verbal de la séance du 6 novembre 2014 est approuvé.

I. DELIBERATIONS

➤ Délib n° 65/2014 Nouveaux tarifs de location

Mr le Maire précise qu'il est nécessaire de fixer les nouveaux tarifs de location des logements, concessions et jardins pour la nouvelle année 2015.

Considérant l'indice de référence des loyers du 1^{er} trimestre 2013 (124.25) et celui du 1^{er} trimestre 2014 (125.00) soit une progression de **0.60 %**,

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité,

- d'augmenter les tarifs de location de la salle des fêtes, de vente des concessions, cases de columbarium et loyers des jardins comme suit :

		Tarifs 2014	Tarifs 2015
<i>Salle des Fêtes</i>	Extérieurs		
	Week-end	398.00 €	400 €
	Tarif horaire	20.00 €	20 €
	Ormois		
	Week end	199.00 €	200 €
	Tarif horaire	20.00 €	20 €
	Caution	460.00 €	460 €
<i>Concession cimetière le m²</i>	Cinquantenaire	83.00 €	83 €
	Perpétuelle	327.00 €	329 €
<i>Case de columbarium (+ plaque)</i>	Trentenaire	700.00	704 €
	Cinquantenaire	800.00	805 €
<i>Jardins rue de la Forge</i>	Prix en €/ha/an	484 €	486 €

- d'augmenter les loyers des logements communaux, situés rue de la Briqueterie et Place de la République dans la même proportion.

➤ Etat des crédits consommés

Mr le Maire expose aux membres du conseil les états des crédits consommés pour la section de fonctionnement et d'investissement au 1^{er} décembre 2014.

➤ **Délib n° 66/2014 Pose de détecteurs de fumée dans les logements communaux**

Mr le Maire rappelle qu'à compter du 8 mars 2015 tous les logements devront être équipés de Détecteurs Avertisseurs Autonomes de Fumée (DAAF) normalisés.

Le conseil Municipal,

Décide à l'unanimité,

De fournir et d'installer 6 détecteurs de fumée pour les 3 logements communaux.

➤ **Projet de création d'un SKATEPARK**

La commission sport s'est fait le relais des enfants Ormois pour étudier la possibilité d'installer des rampes pour skate, roller, ou VTT dans le parc multi sport.

Cela pourrait se faire au niveau du terrain de Hand.

Mr COUSINA informe l'assemblée qu'il a contacté une société rencontrée au salon des Maires pour qu'elle adresse à la commune un projet chiffré.

La commission précise qu'elle consulte une autre société pour avoir une autre proposition.

Dans le même temps, la commission étudiera la demande de réalisation de barres de traction provenant d'un jeune Ormois.

➤ **Création des agendas d'accessibilité programmée pour les établissements recevant du public.**

Mr le Maire précise que l'ordonnance du 25 septembre 2014 a modifié les dispositions législatives de la loi du 11 février 2005.

A compter de cette date et jusqu'au 31 septembre 2015, les établissements recevant du public (ERP) ou les installations ouvertes au public (IOP) ont désormais la possibilité pour mettre leurs bâtiments en conformité avec les obligations d'accessibilité de s'engager par la signature d'un agenda d'accessibilité programmée ou AdAP.

Si l'établissement est accessible il suffit d'adresser une attestation sur l'honneur à la préfecture de la Marne.

Lorsque l'établissement ne l'est pas : il faut déposer un AdAP pour une période de 3 ans maximum.

Les membres du conseil décident que la Commission Bâtiment se réunira pour examiner chaque établissement à savoir la Mairie, l'ancienne école, l'Eglise, la salle des Fêtes, le Cimetière et statuer sur la suite à donner.

➤ **Projet de Lotissement**

Mr SUPPLY précise que les fouilles archéologiques ont eu lieu sur le terrain mardi 9 décembre 2014.

Rien d'important n'a été découvert.

Mr Bernard WAVREILLE informe l'assemblée qu'il a rencontré le cabinet DUPONT afin que ce dernier réalise un nouveau plan de découpage sans voirie interne. Il ajoute qu'il a demandé à ce cabinet de chiffrer son intervention pour la réalisation de la maîtrise d'œuvre du projet.

Les membres du conseil ajoutent qu'ils prendront une délibération dès le début de l'année 2015.

➤ **Délib N° 67/2014 Achat d'une cuisinière et d'un meuble évier**

Mr SUPPLY précise que suite à la dernière réunion de conseil, le projet d'installer une nouvelle kitchenette dans la salle de l'ancienne école a été approuvé. Le plan d'aménagement de la future kitchenette a été fourni à l'agent communal.

Mme MARCHANDISE Valérie se propose de vendre un meuble évier + robinet + meubles hauts pour une valeur de 350 €.

Mme Claude DELIGNY a proposé de vendre sa cuisinière pour une valeur de 250 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide d'acheter :

- le meuble évier + robinet ainsi que 3 meubles hauts pour 350 € TTC à Mme MARCHANDISE

- la cuisinière pour une valeur de 250 € TTC à Mme DELIGNY

II. QUESTIONS DIVERSES

✓ DIA n° 7 /2014

Mr le Maire informe l'assemblée que la commune n'a pas exercé son droit de préemption sur le bien situé 13 bis rue de Reims, parcelles AA 212 et AA 222.

✓ Affaire Tribunal Chemin du Dresfervuoin

Mr le Maire fait lecture au conseil du jugement rendu par le Tribunal Administratif.

✓ Aménagement du Rond Point avec Les Mesneux

Mr le Maire précise qu'il a reçu une proposition chiffrée de l'entreprise CONDETTE. Il attend la proposition de la part de la commune des Mesneux.

✓ Indemnités Perceptrice

Mr le Maire expose à l'assemblée que conformément à l'arrêté ministériel en date du 16 décembre 1983 fixant les conditions d'attribution des indemnités de conseil pouvant être accordées aux receveurs assurant des prestations de conseils et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, Mme TAGNON, perceptrice, a adressé le décompte de l'indemnité de conseil pour l'année 2014. Le montant versé pour l'exercice 2014 sera de 274.29 €. Il précise que ces indemnités seront versées avec les salaires de janvier 2015.

Il ajoute que suite à la réforme des Communautés de Communes, la commune d'Ormes va changer de Perception. En effet, à compter du 1^{er} janvier 2015 ce sera la perception d'Hermonville qui gèrera les comptes d'Ormes.

✓ Voeux

Mr Michel SUPPLY informe l'assemblée que la cérémonie des vœux de 2015 aura lieu le Vendredi 16 janvier 2015 à partir de 18h 30.

✓ Commission Communication

Mr Joël DELORME précise que la feuille d'Ormes est en cours de préparation et qu'elle sera distribuée avant la fin de l'année.

✓ Réglementation de la circulation sur les chemins communaux

Considérant le trafic routier important sur le chemin communal contournant Ormes, Mr Denis COUSINA propose de limiter la vitesse de circulation sur les Chemins Communaux dit de Chèvremont et de Vrigny à Reims. Après concertation, les membres du conseil décident de faire poser 4 panneaux de limitation de vitesse à 50km/h.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 h 30.

Séance du 11 décembre 2014

N° délibérations	Thème	Objet de la délibération	N° page
65/2014	Domaine et patrimoine	Nouveaux tarifs de location	67
66/2014	Domaine et patrimoine	Pose de défibrillateurs dans les logements	68
67/2014	Domaine et patrimoine	Achat d'une cuisinière et d'un meuble évier	69